

SOLUTION

Conformité à la LPRPDE et au projet de loi 25

INDUSTRIE

Applicable à toutes les entreprises ayant des clients au Canada et au Québec, respectivement

SITE WEB

www.denodo.com

APERÇU DU PRODUIT

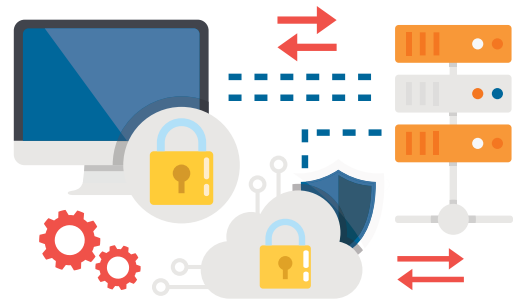
La plateforme Denodo offre l'accès le plus vaste aux données structurées et non structurées dans les sources d'entreprise, de big data et cloud, à la fois en lot et en temps réel, afin de surpasser les besoins des entreprises intensément axées sur les données pour une utilisation analytique et opérationnelle, le tout dans des délais beaucoup plus courts que ceux des outils d'intégration de données traditionnels

Nous tirons parti de la virtualisation des données pour protéger leur caractère privé

Pour une conformité sans faille avec la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE) et le projet de loi 25 du Québec

La confidentialité des données est une préoccupation mondiale et, à l'instar du Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, la Loi sur la protection des renseignements personnels de 2000 (LPRPDE) est une loi canadienne relative à la confidentialité des données.

La LPRPDE régit la façon dont les entreprises du secteur privé recueillent, utilisent et divulguent des renseignements personnels dans le cadre de leurs activités commerciales. La loi visait également à rassurer l'Union européenne sur le fait que la loi canadienne sur la protection de la vie privée était adéquate pour protéger les renseignements personnels des citoyens européens et appuyer le RGPD. Un autre règlement semblable, le projet de loi 25 du Québec, une loi visant à moderniser les dispositions législatives concernant la protection des renseignements personnels, a été adopté à l'unanimité en septembre 2021. Le projet de loi 25 place la barre plus haute en présentant de nouvelles normes pour la protection des droits des particuliers en matière de vie privée, des normes qui gagnent déjà du terrain au-delà des frontières de la province. Si la LPRPDE et le projet de loi 25 ont beaucoup de points communs avec le RGPD, il ne s'agit toutefois pas du même ensemble de lois appliquées à une région géographique différente.



Le projet de loi 25 accorde des droits particuliers aux consommateurs, que les entreprises seront tenues de respecter :

- **Renforcement des obligations en matière de consentement et de transparence**
Le projet de loi 25 affine les exigences de transparence actuelles et en présente de nouvelles pour appuyer le consentement valide des personnes. Le consentement doit être propre à chaque utilisation des données personnelles et le consentement implicite n'est accepté que lorsque certaines conditions sont respectées.
- **Évaluations obligatoires des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP)**
d'information ou de prestation de services électroniques impliquant des renseignements personnels, 2) au transfert de renseignements personnels hors du Québec et 3) à la communication de renseignements personnels sans consentement à des fins d'étude, de recherche ou de statistiques.

- **Règlement relatif aux renseignements dépersonnalisés et anonymisés**

Le projet de loi 25 réglemente l'utilisation des renseignements dépersonnalisés et anonymisés. Dans le projet de loi, on entend par « renseignement dépersonnalisé » un renseignement qui « ne permet plus d'identifier directement la personne concernée », le mot à retenir étant « directement ».

- **Un nouveau droit de portabilité des données**

Les États-Unis ont déjà légiféré sur le droit de portabilité dans certains domaines, mettant en lumière les défis technologiques importants et la complexité du développement de l'infrastructure interopérable nécessaire pour l'appuyer. Le projet de loi 25 accorde aux entreprises une période de transition de trois ans après la date de sanction pour élaborer et mettre en place les mécanismes nécessaires au transfert des renseignements personnels « dans un format technologique structuré et couramment utilisé ».

- **Présentation du « droit à l'oubli »**

Le projet de loi 25 emprunte également au RGPD la notion de « droit à l'oubli ». En employant le modèle du RGPD, les particuliers peuvent exiger d'une entreprise qu'elle cesse la diffusion de leurs renseignements personnels ou qu'elle désindexe un hyperlien attaché à leur nom et qui donne accès à des informations par des moyens technologiques, pour autant que certaines conditions soient remplies.

- **Réglementation des prises de décision automatisées**

S'inspirant du RGPD, le projet de loi 25 présente des exigences relatives à l'utilisation de la prise de décision automatisée impliquant des renseignements personnels. Ces modalités se réfèrent en particulier aux décisions fondées exclusivement sur des processus automatisés, qui s'entendent comme des décisions prises sans l'intervention d'un être humain.

De nombreuses entreprises auront du mal à se conformer au projet de loi 25 et à la LPRPDE, car les données sont souvent stockées dans une myriade de sources de données hétérogènes, tant sur site que dans le cloud. Pour satisfaire aux demandes des consommateurs protégées par le projet de loi 25 et la LPRPDE, les entreprises devront indiquer où sont stockés des dossiers particuliers, où ils ont pu être transférés et qui a le droit de les consulter. En outre, elles devront suivre toutes les transactions qui sous-entendent la vente de renseignements personnels.

Pour se préparer au projet de loi 25, les entreprises auront besoin d'une vue d'ensemble de toutes leurs données relatives aux particuliers et d'un moyen d'établir des mesures de sécurité dans l'ensemble de l'infrastructure à partir d'un point unique. De toutes les technologies de gestion des données à leur disposition, la virtualisation des données offre les capacités les mieux adaptées pour permettre aux entreprises de se conformer rapidement et facilement au projet de loi 25 sans avoir à investir dans du nouveau matériel ou de reconstruire des systèmes existants à partir de rien.



La virtualisation des données pour une conformité transparente au projet de loi 25

Sécurité à fine granularité et vérifiabilité complète

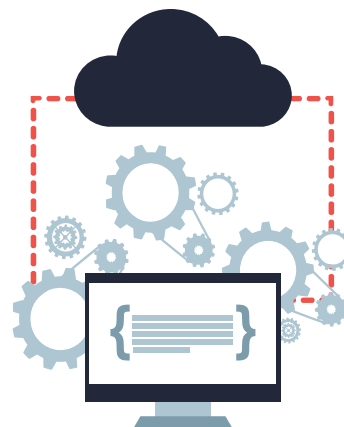
La virtualisation des données permet aux entreprises de contrôler finement les renseignements sensibles des clients stockés sur plusieurs systèmes en établissant une couche d'accès unique et unifiée entre les systèmes sur site et hors site. Lorsque les consommateurs de données doivent accéder à une source, ils le font par le biais de la couche de virtualisation des données qui contient les métadonnées permettant d'accéder à chaque source et qui renvoie au consommateur une vue protégée et virtualisée des données en temps réel. Ces vues sont traçables et vérifiables et ne sont livrées qu'aux consommateurs autorisés. Avec la plateforme Denodo sous le capot, les entreprises seront en mesure de répondre rapidement aux demandes des consommateurs concernant la recherche, la communication ou la suppression de données personnelles.



Traçabilité des données et règles commerciales agiles

À tout moment, les entreprises peuvent comprendre et rendre compte de la **traçabilité** de n'importe quel ensemble de données sensibles, y compris sa source d'origine, toute consultation et toute modification.

En outre, grâce à la couche de virtualisation des données, les entreprises peuvent masquer les données à la volée afin qu'elles ne puissent pas être consultées par des utilisateurs ne possédant pas les identifiants requis. Là encore, ces règles peuvent être appliquées rapidement et efficacement sur divers systèmes, puisqu'elles sont appliquées dans la couche de virtualisation des données.



Élimination des mouvements de données inutiles

Avec une couche de virtualisation des données en place, aucune donnée n'a à être répliquée à des fins de rapport, et aucun script d'extraction, de transformation et de chargement (ETL) n'a à être réécrit. Une couche de virtualisation des données fonctionne avec l'infrastructure existante d'une entreprise, étant configurée exactement comme elle l'est. Elle ne fait qu'abstraire les fonctions d'accès, de sorte que les utilisateurs perçoivent que les données existent dans un seul dépôt virtuel. Pour la conformité au projet de loi 25, cela signifie que les entreprises peuvent réduire les risques inhérents à la conservation de plusieurs copies des mêmes renseignements personnels.



Protection des données statiques et des données en mouvement

La couche de virtualisation des données peut effectuer une authentification fondée sur les rôles à n'importe quel niveau (invité, employé ou entreprise), appliquer des autorisations propres aux données, y compris le masquage au niveau des lignes et des colonnes, et définir des autorisations à l'échelle du schéma et une sécurité fondée sur des politiques. La couche de virtualisation protège les données en mouvement à l'aide des protocoles SSL/TLS et authentifie les utilisateurs à l'aide de protocoles éprouvés par l'industrie tels que LDAP, le serveur intermédiaire avec Kerberos, Windows SSO, OAuth, l'authentification SPNEGO et la sécurité JDBC/ODBC.

Avantages



Accès aux données les plus récentes grâce à un accès en temps réel aux sources de données.



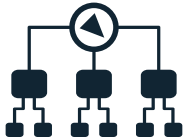
Permet de réduire le nombre de copies de données personnelles.



Données sur site et hors site associées à travers la même couche virtuelle gouvernée.



Capacités complètes de vérification et de surveillance, y compris des journaux indiquant quels utilisateurs consultent quelles données.



Saisit la traçabilité des données, ce qui aide les responsables de la sécurité à comprendre les sources originales de toutes les données, et ce qui est essentiel pour la conformité au projet de loi 25.



Capacités de masquage des données à la volée, dans toute l'entreprise.



Gestion cohérente des mesures de sécurité, appliquées par l'entremise d'un point d'accès unique.

Grâce à une couche de virtualisation des données alimentée par la plateforme Denodo, les entreprises peuvent :



Adopter pour la confidentialité et la sécurité des données une approche fondée sur le rapport coût/avantages.



Tirer parti de la confidentialité et de la sécurité des données pour améliorer l'expérience des clients.



Gérer de manière cohérente la confidentialité et la sécurité à l'aide d'un point d'accès unique.



Intégrer facilement la confidentialité et la sécurité des données dans les nouvelles initiatives qui nécessitent un accès aux renseignements.

Étude de cas : La virtualisation des données protège la confidentialité des données chez Asurion

Asurion est le premier fournisseur mondial de produits de soutien et de protection des technologies.

Défi

Asurion souhaitait moderniser son infrastructure pour y inclure des analyses dans le cloud, mais était confrontée à des restrictions strictes concernant la migration des renseignements permettant d'identifier une personne, sans compter qu'elle devait aussi rester conforme à un ensemble de réglementations gouvernementales de plus en plus strictes. En outre, l'entreprise devait articuler la gestion de la sécurité dans toute l'entreprise autour d'un point de contrôle unique.

Solution

En s'appuyant sur la plateforme Denodo, Asurion a mis en place une couche de virtualisation des données qui fonctionne sur une instance Amazon Web Services (AWS) dans le cloud. En normalisant l'accès à toutes les sources de données (y compris sur site et dans le cloud) par le biais de la couche de virtualisation des données, Asurion est en mesure d'utiliser la couche de virtualisation pour mettre en œuvre des mesures de sécurité dans toutes les archives de données de l'entreprise, ce qui simplifie considérablement la gestion de la sécurité.



« La plateforme Denodo a constitué l'un des déploiements les plus faciles et les plus réussis de logiciels d'entreprise critiques que j'ai vus, et elle a immédiatement réussi à gérer notre cas d'utilisation initial en matière de sécurité. »

- Architecte d'entreprise, Asurion.

Résultats

Après avoir mis en œuvre la couche de virtualisation des données, Asurion a été en mesure de :

- Contrôler la sécurité de l'ensemble de l'infrastructure à partir d'un point d'accès unique
- Répondre facilement aux exigences régionales en matière de sécurité des données
- Effectuer des vérifications complètes de l'accès aux données, selon les besoins
- Ajouter rapidement et facilement de nouvelles sources de données conformes

denodo 

Visitez www.denodo.com | Courriel info@denodo.com | Découvrez community.denodo.com

